

PREMIÈRES SYNTHÈSES

LE MARCHÉ DE LA FORMATION CONTINUE EN 1994

Le marché de la formation professionnelle continue progresse à nouveau en 1994 (+5,6%). La majorité des 35 500 organismes de formation déclarent moins d'un million de chiffre d'affaires et trois-quart des organismes ont exercé deux années consécutives.

Chaque type d'organisme dispense des stages pour un public spécifique. Les financements proviennent pour les trois quarts de l'Etat et des entreprises, mais la part dans le financement des organismes collecteurs augmente régulièrement. Les formateurs sont rarement permanents dans un seul organisme et exercent plutôt leur activité simultanément dans plusieurs organismes.

Le chiffre d'affaires global déclaré par les organismes de formation dans les Bilans Pédagogiques et Financiers est une mesure des activités de formation vendues à l'extérieur par les organismes, c'est à dire du marché de la formation continue (cf. encadré 1). Pour la formation de leurs salariés, une part importante des entreprises (25%) utilisent leurs propres centres internes de formation : ces formations n'entrent pas en compte dans les données des Bilans Pédagogiques et Financiers. Par ailleurs, ces centres internes peuvent vendre des formations à d'autres entreprises qu'ils déclarent alors dans les Bilans Pédagogiques et financiers. En 1994, le chiffre d'affaires global des 35 500 organismes de formation actifs (1) est de 35,6 milliards de francs, en hausse de 5,6% par rapport à 1993. 83,5% des organismes de formation (ceux qui ont réalisé moins d'un million de francs de

(1) - Les organismes de formation actifs sont ceux qui ont déclaré au moins 1 franc de chiffre d'affaires en 1994. Environ 15 000 organismes n'ont déclaré aucune activité.



chiffre d'affaires en 1994) réalisent 15% du chiffre d'affaires global, alors que 1,8% (ceux qui ont réalisé plus de 10 Millions de Francs de chiffre d'affaires en 1994) réalisent plus de 40% du chiffre d'affaires global.

Même s'ils restent prépondérants sur le marché de la formation professionnelle continue, les organismes privés à but lucratif voient leur part de marché progressivement diminuer (-2,5 points entre 1992 et 1994) au profit des GRETA et autres organismes publics ou parapublics (cf. tableau 1).

La formation continue peut être une activité secondaire des établissements d'enseignement ou de conseil

En 1994, seuls 19 % des 35 500 organismes de formation actifs ont pour activité principale la formation professionnelle continue (cf. tableau 2). De plus, parmi les 10 organismes de formation présents dans le fichier ayant réalisé les plus gros chiffres d'affaires en 1994, 8 ont pour activité principale la formation continue (2). Les autres organismes qui vendent de la formation continue sont des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, ou encore des organismes pratiquant des formes particulières d'enseignement, des formations par correspondance par exemple. De nombreuses sociétés de conseil et de gestion ou d'informatique vendent aussi de la formation continue. Ces deux secteurs ne participent qu'à une faible part du chiffre d'affaires global, pour moins de 10 % chacun.

Les organismes de statut privé réalisent 3/4 du chiffre d'affaires

La majorité de ces organismes sont de statut privé à but lucratif : 8 100 individuels, 4 600 SA, 10 200 SARL et 1 200 autres organismes à but lucratif, soit 24 100 organismes constituant les deux-tiers du total des organismes. Ces organismes sont le plus souvent de pe-

(2) - Pour des raisons techniques, trois organismes de formation du domaine de l'informatique n'ont pu être pris en compte dans cette étude.

Encadré 1

LA DÉCLARATION D'EXISTENCE ET LES BILANS PÉDAGOGIQUES ET FINANCIERS

Selon l'article L 920.4 du Code du Travail, «Toute personne physique ou morale de droit qui entend diriger un organisme de formation ou prendre part à la direction d'un organisme en souscrivant des conventions ou des contrats de prestation de services ayant pour objet la formation professionnelle continue doit adresser aux services de l'Etat et de la région une déclaration préalable».

Ainsi, à la fin de l'année 1989, 60 000 personnes avaient procédé à leur enregistrement comme dispensateur de formation. Or, pour cette même année, un peu plus du quart avaient perçu au moins un franc de recettes en contrepartie de la réalisation d'une action de formation.

Pour y remédier, le Code du Travail a été modifié en 1990 et subordonne la validité de la déclaration d'existence à la réalisation d'actions de formation et à la fourniture du bilan pédagogique et financier. Ainsi, si les bilans ne font apparaître aucune activité de formation pendant deux années consécutives, la déclaration devient caduque.

Le bilan pédagogique et financier ne prend en compte que les ressources des organismes qui résultent de conventions ou de contrats de prestation, avec des financeurs privés ou publics, portant sur des actions de formation. Il permet l'analyse de l'activité contractuelle des organismes de formation.

Sont exclus de ce champ :

- La rémunération des stagiaires et leurs frais de déplacement.
- Les formations internes aux entreprises.
- Les subventions d'équipement ou de fonctionnement versées aux organismes tels que les CFA, l'AFPA, le CNAM et le CNED.

Cela explique la part limitée des flux comptabilisés dans ces bilans (35,6 milliards en 1994) par rapport aux 133,5 milliards de dépenses de la nation pour la formation professionnelle (cf. compte économic).

En effet, la moitié seulement de ces 133,5 milliards sert à financer des actions de formations, le reste étant la rémunération des stagiaires ou des exonérations de charges sociales. La moitié de ces actions ne donnent pas lieu à une convention. C'est le cas des formations assurées par les centres internes des administrations et des entreprises, les CFA, l'AFPA et les formations postsecondaires.

Par contre, les bilans des organismes de formation couvrent l'essentiel des échanges marchands liés à la formation professionnelle, et ciment ainsi le marché de la formation.

Ces bilans sont collectés par les services régionaux de contrôle des DRTEFP et agrégés au niveau national par la Délégation à la Formation Professionnelle (Groupe National de Contrôle).

Tableau 1
Parts de marché des organismes selon leur statut en 1992 et 1994

	CA en 1992 (en milliers de F)	% 1992	CA en 1994 (en milliers de F)	% 1994
Individuels	1 187 796	3,9	1 486 506	4,2
Autres organismes à but lucratif	11 055 640	36,3	10 587 116	29,7
ASFO	2 101 485	6,9	2 126 907	6,0
Autres organismes à but non lucratif	9 776 475	32,1	11 254 565	31,5
AFPA	543 564	1,8	905 095	2,5
Chambres consulaires	2 619 242	8,6	1 772 743	5,0
GRETA	1 583 728	5,2	4 017 858	11,3
Autres organismes publics ou parapublics	1 588 378	5,2	3 505 272	9,8
Total	30 456 308	100,0	35 656 062	100,0

Source : Bilans pédagogiques et financiers : GNC-DFP/DARES-MTAS

Tableau 2
Répartition du chiffre d'affaires de la formation continue
selon le secteur d'activité des organismes

Principaux secteurs d'activité	Chiffre d'Affaires (en %)	Nombre d'organismes (en %)
Formation continue	44,8	18,8
Autres enseignements	10,9	6,5
Conseil, gestion	9,9	21,7
Activités associatives	9,3	6,8
Enseignement supérieur	5,2	1,2
Informatique	4,6 *	10,9 *
Enseignement secondaire	3,4	2,1
Autres	12,0	32,1
Total	100,0	100,0

* Chiffres sous estimés (cf. note 2)

Source : Bilans pédagogiques et financiers : GNC-DFP/DARES-MTAS

tite taille et ne réalisent en fait que 38% du chiffre d'affaires global en 1994.

9 900 organismes de formation sont de statut privé à but non lucratif : 5 400 sont des associations de loi 1901 dont 250 sont des ASFO (3) (Associations de Formation) et 4 500 sont d'autres organismes à but non lucratif. Ils réalisent eux aussi 38% du chiffre d'affaires global en 1994 tout en ne constituant que 28% des organismes de formation.

430 organismes de formation sont de statut parapublic. Ce sont les centres de formation de l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) (125), des Chambres de Commerce et des Métiers (77), de l'Industrie (173) ou de l'Agriculture (53). Ces organismes réalisent 7,1% du chiffre d'affaires global de la formation professionnelle.

Enfin, 800 organismes ont un statut public, dépendant surtout du Ministère de l'Education Nationale et notamment on compte parmi ceux-là 300 GRETA(4) (Groupements d'Établissements de l'Education Nationale).

Un renouvellement de 27% par an des organismes de formation

En 1994, 7 800 organismes de formation ont cessé leur activité (c'est à dire n'ont pas déclaré de chiffre d'affaires) et 10 600 ont commencé leur activité. Les établissements qui ont cessé leur activité en 1994, tout comme ceux qui l'ont débutée cette même année, sont surtout des petits organismes déclarant moins d'un million de francs de chiffre d'affaires. Plus de 90% des organismes de formation qui ont cessé leur activité entre 1993 et 1994 sont dans ce cas, con-

(3) - Ces associations liées à des branches professionnelles créées sous le régime de la loi 1901 avaient pour mission de promouvoir les formations dans les entreprises en application des politiques définies par les groupements professionnels qui les avaient suscitées, (elles ont été supprimées par le décret n° 94-936 du 28-10-94).

(4) - Ce sont des centres de formation rattachés aux établissements secondaires et dont les formateurs sont donc le plus souvent des professeurs de lycée.

(5) - Les organismes paritaires collecteurs agréés sont habilités à collecter les fonds provenant de l'obligation de formation des entreprises dans le cadre du plan de formation, du congé individuel de formation ou de la formation en alternance.

tre seulement 80% de l'ensemble des organismes de formation. Les cessations d'activité des gros organismes (plus de 10 millions de chiffre d'affaires) sont peu nombreuses (9% contre 30% de ceux de moins d'un million de francs de chiffre d'affaires). Par ailleurs, ce sont les formateurs individuels et les organismes privés à but lucratif qui donnent lieu aux créations et aux cessations d'activité les plus nombreuses, leur taux de rotation avoisinant les 30% (cf. tableau 3).

Le chiffre d'affaires global des organismes de formation augmente de 1,8 milliards entre 1993 et 1994. La moitié provient de la hausse du chiffre d'affaires des organismes de formation déjà existants en 1993, tandis que l'autre moitié provient de ce que les organismes qui ont débuté en 1994 sont plus nombreux que ceux qui ont cessé leur activité. Ainsi, les organismes cessant leur activité ont déclaré 4 milliards de chiffres d'affaires en 1993 contre 4,9 milliards pour ceux qui l'ont commencée. La trentaine d'organismes de formation déclarant plus de 50 millions de

francs de chiffre d'affaires ont augmenté leur chiffre d'affaires global de plus de 1 milliard de francs. Ceux déclarant de 5 à 50 millions de francs enregistrent une perte globale de 250 millions de francs.

42% du chiffre d'affaires des organismes provient des entreprises et 35% de l'Etat

Environ 60% des stages de formation continue ont été financés en 1994 directement par les entreprises, ce qui correspond à 42% du chiffre d'affaires global des organismes de formation professionnelle continue en 1994 (contre 46% en 1992). Par ailleurs, 22% des stages de formation ont été financés par l'Etat, participant ainsi à 35% du chiffre d'affaires des organismes de formation en 1994 (contre 33% en 1992). Les organismes collecteurs (5) participent eux aussi de plus en plus à l'augmentation du chiffre d'affaires des organismes de formation (cf. tableau 4).

Tableau 3
Taux d'entrée, de sortie et de rotation entre 1993 et 1994

Statut de l'organisme	Taux de rotation	Taux d'entrée	Taux de sortie
Individuels	30,7	34,4	26,6
Autres organismes à but lucratif	29,3	31,6	26,9
ASFO	19,7	19,6	19,9
Autres organismes à but non lucratif	23,1	26,5	19,4
Chambres consulaires	9,1	9,9	5,2
GRETA	7,6	7,6	7,6
Autres organismes publics ou parapublics	14,3	17,0	11,4
Total	27,1	30,0	24,0
Chiffre d'affaires			
Moins de 1 million de francs	30,3	33,7	26,5
De 1 à 5 millions de francs	12,3	12,0	12,6
De 5 à 10 millions de francs	9,8	9,6	9,9
Plus de 10 millions de francs	9,1	9,3	8,8
Total	27,1	30,0	24,0

Le taux de rotation est calculé comme le nombre d'organismes entrant + le nombre d'organismes sortant sur le nombre d'organismes en 1993 + le nombre d'organismes en 1994.

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DFP/DARES-MTAS.

Tableau 4
Origine des financements de la formation continue

	CA en 1992 (En milliers de F)	1992 %	CA en 1994 (En milliers de F)	1994 %
Entreprises	13 930 082	45,7	14 909 546	41,8
Etat et collectivités territoriales ..	10 134 059	33,3	12 426 870	34,9
Autres organismes de formation ..	1 670 270	5,5	2 045 114	5,7
Organismes collecteurs	2 513 344	8,3	3 816 809	10,7
Ménages	883 530	2,9	960 573	2,7
Autres	862 980	2,8	986 031	2,8
Autres produits	462 042	1,5	511 119	1,4
Total	30 456 308	100,0	35 656 062	100,0

Source : Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DFP/DARES-MTAS.

Les stages financés par l'Etat, qui sont pour une grande partie des stages au profit des demandeurs d'emploi, sont souvent plus longs que ceux organisés au profit des salariés. C'est pourquoi les entreprises ne financent en fait qu'un bon tiers des heures de formation, alors que l'Etat en finance 45%. Le coût horaire, par contre, est plus élevé pour les entreprises que pour l'Etat.

L'Etat s'adresse principalement aux organismes privés à but non lucratif et aux organismes publics pour dispenser des formations qu'il finance. Les organismes de formation qui financent d'autres organismes de formation font souvent appel à des formateurs individuels car ils ont dans de nombreux cas besoin d'une compétence particulière ponctuelle qu'ils ne possèdent pas chez eux.

Plus de la moitié des formations financées par les entreprises sont dispensées par des organismes privés à but lucratif. Si on s'intéresse plus particulièrement aux établissements de plus de 10 salariés (cf. encadré 2), on note qu'ils font le plus souvent appel à des organismes privés à but non lucratif spécialisés dans le domaine de la formation (jusqu'à 90% des établissements de plus de 500 salariés), aux chambres consulaires ou encore aux ASFO qui sont particulièrement adaptées à leurs besoins (cf. graphique 1). Ils utilisent moins les compétences des GRETA ou de l'AFPA qui se polarisent davantage sur la réinsertion dans l'emploi par la voie de la formation professionnelle qualifiante que pour la qualification des salariés déjà en entreprise. Les établissements du secteur de la construction sont toutefois 25% à recourir aux services de l'AFPA dont c'est le domaine privilégié.

Une analyse plus fine met en évidence les liens qui existent entre les établissements et les organismes de formation auxquels ils font appel (cf. encadré 3). Les entreprises emploient les services d'organismes de formation différents selon le type de stages auxquels elles veulent faire accéder leurs salariés. Les petites entreprises forment par exemple plutôt leurs salariés à la gestion, aux techniques industrielles ou à d'autres formations plus spécifiques. Les grandes entreprises forment plus systématique-

Encadré 2

L'ENQUÊTE ACEMO SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

L'enquête trimestrielle sur l'Activité et les Conditions d'Emploi de la Main d'Oeuvre (ACEMO) porte sur les salaires et l'emploi; elle s'adresse aux établissements de plus de 10 salariés, de façon exhaustive pour les établissements de plus de 50 salariés et au par sondage au quart pour les établissements de 11 à 49 salariés.

Tous les ans, la DARES effectue une enquête dite «complémentaire» sur le même champ d'établissements et portant sur des thèmes liés à l'emploi. En 1994, le thème choisi a été celui de l'Alternance et de la Formation Professionnelle. C'est la première enquête sur la formation professionnelle visant les établissements. Deux départements de la DARES y ont collaboré : Salaires et Conventions Salariales pour la gestion de l'enquête, Formation Professionnelle et Qualifications pour son exploitation.

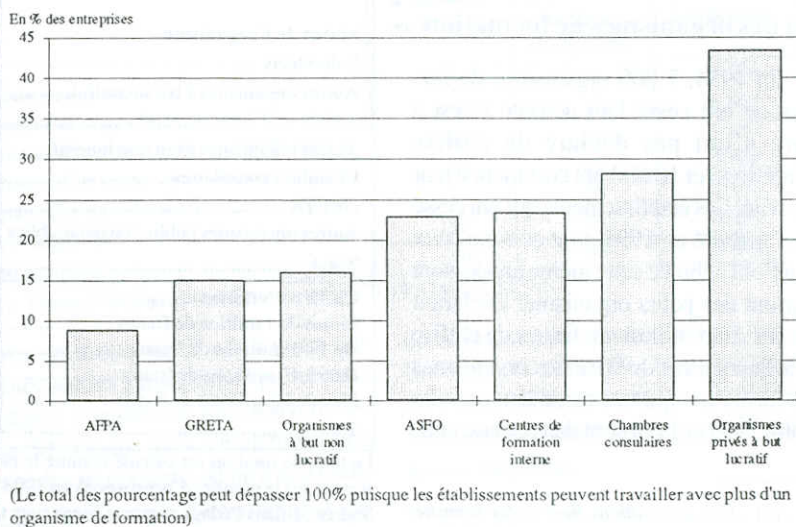
Sur les 62 926 questionnaires expédiés aux établissements, 31.634 ont été renvoyés. En fait, cela correspond à un nombre plus important d'établissements qui ont répondu puisque 714 questionnaires ont été remplis au titre d'au moins deux établissements. Le taux de réponse à l'enquête a donc été de 52,8%.

Le fichier de départ est redressé grâce au fichier de l'UNEDIC du 31-12-93 ainsi qu'à un fichier complémentaire contenant les établissements qui ne sont pas dans le champ de l'UNEDIC (la SEITA ou la RATP par exemple). Ce redressement pour l'étude nationale est fait selon le principe de la stratification suivant les critères du secteur d'activité et de la taille de l'entreprise.

Les questions posées dans le questionnaire concernent plusieurs domaines de la formation au sein des établissements :

- les possibilités d'accueil de la formation en alternance (Les apprentis, les contrats de qualification et d'adaptation, les stagiaires, les possibilités supplémentaires d'accueil etc.)
- la formation continue des salariés (Salariés partis en formation, les heures de stage, les dépenses, les organismes de formation etc.),
- le remplacement des salariés partis en formation,
- la promotion interne et son lien avec la formation.

Graphique 1
Organismes de formation auxquels font appel les entreprises



Source : ACEMO, DARES-MTAS 1994. Formation Professionnelle.

ment leurs salariés aux langues étrangères ou au management. Les formations à l'informatique sont pratiquées partout mais un peu moins dans les très petites entreprises et un peu plus dans les très grandes. Les grandes entreprises ont plus d'opportunités, de par leur taille, pour insérer des publics dits «en difficulté». Ainsi, leurs liens avec les GRETA et l'AFPA, organismes spécialisés dans le domaine, sont plus importants. Les plus petites traitent plutôt avec les organismes liés

aux branches professionnelles qui répondent à un besoin de formation directement applicable dans l'environnement professionnel.

Organismes parapublics et de branche sont plus tournés vers les formations de faible niveau de qualification

38% des formations dispensées en 1994 étaient de niveau indéterminé,

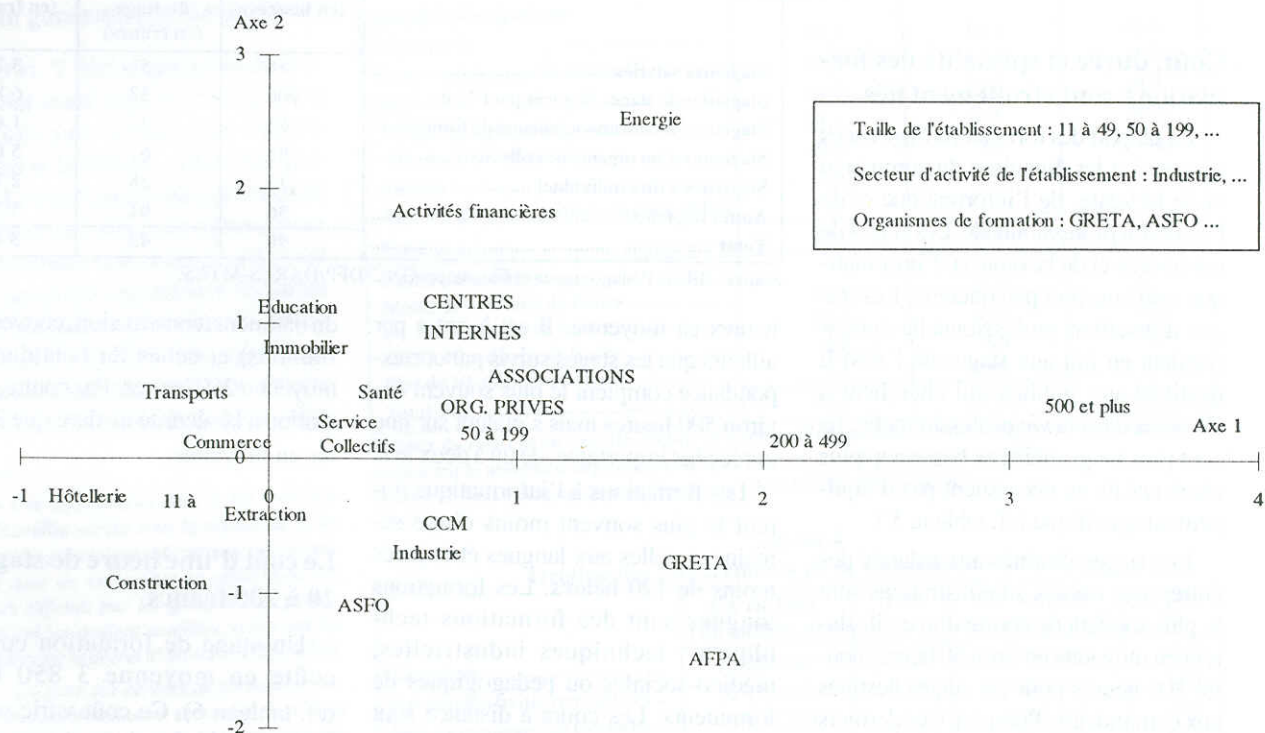
LIENS ENTRE LES ÉTABLISSEMENTS ET LES ORGANISMES DE FORMATION

Une Analyse des Correspondances Multiples (cf. graphique) permet de mettre en évidence les relations qui existent entre les établissements et les organismes de formation.

Les établissements les plus grands, à droite sur l'axe 1 du graphique, font appel à une palette d'organismes de formation plus variée en lien avec le fait qu'ils dispensent plus de formations à leurs salariés. Les établissements les plus grands sont aussi ceux qui font plus appel aux GRETA et à l'AFPA. De leur côté, les petits établissements se tournent plutôt vers les ASFO (à gauche sur l'axe 1).

L'axe 2 oppose entre eux certains secteurs d'activité. Ainsi, l'industrie est plus proche des organismes dispensant des formations techniques comme l'AFPA, les GRETA, les ASFO ou les Chambres de Commerce ou de Métiers. D'autre part, le « tertiaire supérieur », qui demande des compétences plus intellectuelles, se tourne plutôt vers les organismes privés à but lucratif, les associations à but non lucratif ou la formation interne. On retrouve entre ces deux grands secteurs l'hôtellerie, les transports ou le commerce qui demandent en fait un peu les deux types de formation.

Outre l'opposition entre ces deux grands secteurs, les industries manufacturières, le secteur de la production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, la construction et l'hôtellerie utilisent plus les GRETA que ne le font les autres secteurs. Le secteur de la construction se distingue des autres secteurs par le fait qu'il a souvent recours à l'AFPA. De part le statut des entreprises qui font partie des secteurs de l'éducation et de la santé, le plus souvent public ou parapublic, il est d'autre part naturel que les secteurs de l'éducation et de la santé fassent plus appel aux associations à but non lucratif et moins aux chambres consulaires.



Source : ACEMO, DARES-MTAS 1994. Formation Professionnelle

et ce pour plusieurs raisons. Une bonne partie des stages sont des stages d'informatique ou de bureautique qui peuvent être suivis après adaptation quel que soit le niveau d'études du stagiaire. C'est la même chose pour les stages de langues étrangères ou de gestion-management. De même, une partie des stages pour les demandeurs d'emplois sont des stages d'insertion professionnelle, de type «techniques de recherche d'emploi», qui ne correspondent pas à un niveau d'études bien défini.

Si le CNED, le CNAM et les organismes privés à but lucratif sont plutôt spécialisés dans les formations de haut niveau (I, II et III), les ASFO et les organismes parapublics sont plutôt dispensateurs de formations de niveaux V ou VI. Ils s'occupent en effet plus particulièrement des formations de demandeurs d'emploi qui sont bien souvent des formations de remise à niveau. En fait, la plus grande partie des formations de bas niveau sont dispensées par les organismes privés à but non lucratif, alors que les organismes privés à but lucratif sont plutôt tournés vers les plus hauts niveaux de formation.

Coût, durée et spécialité des formations sont étroitement liés

La plupart des formations dispensées concernent les domaines du commerce et de la vente, de l'informatique et de l'insertion professionnelle. Les stages de commerce et de la vente et d'informatique sont courts et peu onéreux. Les stages d'insertion professionnelle correspondent en fait aux stages de l'ANPE destinés aux publics qui cherchent à s'insérer dans la vie professionnelle. Ils sont plus longs mais pas beaucoup plus chers car ils ne nécessitent pas d'équipement spécifique (cf. tableau 5).

Les stages destinés aux salariés des entreprises ou des administrations sont le plus souvent de courte durée : ils durent en moyenne environ 60 heures contre 200 heures pour les stages destinés aux demandeurs d'emploi. Ces derniers sont surtout des stages de réinsertion à la vie active ou permettant d'acquérir une qualification, et ils ont alors une durée plus importante. Les personnes formées à titre personnel limitent quant à eux la durée des stages qu'ils suivent, souvent pour une raison de coût, à 80

Tableau 5
Les spécialités de formation

	Durée moyenne d'un stage (en heures)	Coût moyen d'une heure de stage (en francs)	Nombre moyen de stagiaires dans un cours
Formations générales	95	52	5
Mathématiques et sciences	80	48	9
Sciences humaines et droit	57	41	7
Lettres et arts	69	48	6
<i>Dont : Langues vivantes</i>	58	55	5
Spécialités pluritechnologiques de la production	105	54	9
Agriculture, pêche, forêts et espaces verts	154	29	6
Transformations	115	36	8
Génie civil, construction, bois	208	37	6
Matériaux souples	118	48	3
Mécanique, électricité, électronique	123	46	7
Spécialités plurivalentes des services	55	70	9
Echanges et gestion	79	45	7
<i>Dont : Commerce</i>	110	37	10
Communication et information	64	51	5
<i>Dont : Informatique</i>	45	69	6
Services aux personnes	99	28	9
Services à la collectivité	36	42	8
Domaines des capacités individuelles	122	31	8
<i>Dont : Insertion professionnelle</i>	150	27	8
Domaines des activités quotidiennes et de loisirs	60	36	5
Total	90	42	6

Source: Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DFP/DARES-MTAS.

Tableau 6
Durée et coût d'un stage selon le type de stagiaire

	Durée d'un stage (en heures)	Coût d'une heure de stage (en francs)	Coût d'un stagiaires (en francs)
Stagiaires salariés	58	54	3 124
Stagiaires de stages financés par l'Etat	206	33	6 864
Stagiaires d'un autre organisme de formation ..	62	27	1 646
Stagiaires d'un organisme collecteur	93	61	5 628
Stagiaires à titre individuel	77	28	2 156
Autres stagiaires	36	91	3 277
Total	90	43	3 855

Source: Bilans Pédagogiques et Financiers GNC-DFP/DARES-MTAS.

heures en moyenne. Il est à noter par ailleurs que les stages suivis par correspondance comptent le plus souvent environ 500 heures mais s'étalent sur une durée plus importante, de un à deux ans.

Les formations à l'informatique durent le plus souvent moins d'une semaine et celles aux langues étrangères moins de 120 heures. Les formations longues sont des formations techniques : techniques industrielles, médico-sociales ou pédagogiques de formateurs. Les cours à distance sont par ailleurs plutôt utilisés pour les formations générales (remise à niveau, aide à l'insertion professionnelle) ou pour l'apprentissage de la gestion. La durée moyenne d'un stage est de 90 heures, mais cette durée peut varier selon la formation dispensée. Ainsi, les formations

du bâtiment (construction, couverture et finitions) et celles du bois durent en moyenne 250 heures. Par contre, la formation à la sécurité ne dure que 27 heures en moyenne.

Le coût d'une heure de stage : de 20 à 200 francs

Un stage de formation continue coûte en moyenne 3 850 francs (cf. tableau 6). Ce coût varie selon la nature du stage, mais aussi du financeur et du prestataire. Ainsi, un stage dont bénéficie un salarié d'entreprise ou de l'administration coûte en moyenne 3 120 francs alors qu'un stage coûte aux alentours de 6 860 francs pour un demandeur d'emploi.

Les stagiaires à titre personnel reçoivent des actions de formation moins onéreuses (2 160 francs en moyenne).

Le coût horaire d'un stage est lui aussi très variable selon sa spécialité car très lié au matériel utilisé lors de la formation et au nombre de stagiaires formés en même temps. Ainsi, si le coût moyen d'une heure de stage est de 43 francs, une heure de formation à la mécanique aéronautique coûte près de 200 francs, du fait de la forte spécificité de cette formation et surtout à cause du matériel coûteux utilisé. De même, une heure de formation aux techniques de l'image et du son coûte aux alentours de 75 francs : le nombre de personnes qui cherchent à suivre de telles formations est assez faible, le rapport du nombre de stagiaires par formateur est peu élevé et le prix de l'heure de formation s'en ressent. A contrario, un stage de formation au travail social ou un

stage sportif ne coûtent que 20 francs de l'heure. Ces différences de coût peuvent être expliquées en partie par le nombre moyen de stagiaires présents par stage. Ainsi, les stages de formation aux techniques de l'image et du son s'effectuent par classes d'environ de 1 à 2 stagiaires alors qu'une formation au travail social se fait par classes d'une vingtaine d'élèves.

Des formateurs très mobiles

Les organismes pratiquant la formation professionnelle continue ont déclaré 426 000 interventions en 1994, dont la moitié par des formateurs. Ces formateurs sont souvent employés à titre temporaire, sous contrat à durée déterminée ou pas, et il n'y aurait selon l'Enquête Emploi que 100 000 formateurs recensés en mars 1994. La plupart d'entre eux tra-

vailent dans plusieurs organismes. Les formateurs permanents dans un seul organisme de formation ne sont donc pas les plus nombreux dans la profession.

Chaque formateur a dispensé en moyenne 216 heures de formation dans un organisme donné. Cette durée varie selon le statut des formateurs : de 67 heures par an pour les bénévoles à 385 heures par an pour les formateurs salariés sous contrat à durée indéterminée, et jusqu'à 424 heures par an pour les formateurs indépendants. Les formateurs peuvent exercer leur activité dans plusieurs organismes mais les données disponibles ne permettent pas d'avoir des informations à ce sujet.

Edwige CROCQUEY
(DARES).

Pour en savoir plus

- [1] : «Le compte économique de la formation professionnelle», *Premières Synthèses*, n° 126, mars 1996, DARES.
- [2] : «Les activités des organismes de formation continue», *Bref*, n° 115, décembre 1995, CEREQ.
- [3] : «Les chiffres 1994 de la formation professionnelle», *Inffo Flash*, n° 442, novembre-décembre 1995, CENTRE INFFO.
- [4] : «La formation professionnelle continue», *Insee Première*, n° 314, mai 1994, INSEE.
- [5] : «L'activité des organismes de formation : un marché de 28,5 millions de Francs en 1991», *Premières Synthèses*, n° 42, janvier 1994, DFP/DARES.